



# Rapport moral et financier

Exercice 2023

**ANDECAM**

## **SOMMAIRE**

	Page
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANDECAM</b>	<b>4</b>
<b>II. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DES CONTRATS SOUSCRITS PAR L'ANDECAM</b>	<b>6</b>
1. Les adhérents de l'ANDECAM face au marché en 2023	6
2. Analyse des adhésions aux contrats souscrits par l'ANDECAM et des flux en 2023	6
3. Récapitulatif des frais prélevés sur les principaux contrats ouverts à la commercialisation	7
4. Rémunérations allouées sur l'exercice 2023	8
5. La commercialisation et la gestion administrative des contrats	9
6. Questions, réclamations et contentieux	9
7. Les contrats fermés et les nouveaux contrats ouverts à la commercialisation en 2023	9
8. Les modifications apportées aux contrats en 2023	9
<b>III. EXAMEN DE LA GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR</b>	<b>13</b>
<b>IV. COMPTES DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>17</b>

Chères adhérentes, chers adhérents,

Le 11 juin 2024, se tient l'Assemblée générale de l'Association Nationale des Déposants du Crédit Agricole Mutuel - ANDECAM à laquelle vous avez été invités à participer par convocation individuelle. Vous avez adhéré à l'ANDECAM en souscrivant un contrat d'assurance de personne : votre association est l'interlocuteur de l'assureur (PREDICA, PACIFICA), notamment lorsqu'il s'agit de faire évoluer le contrat. Elle suit également le contexte financier et réglementaire dans lequel l'assurance évolue et s'assure de la solidité financière de l'assureur avec qui elle a souscrit des contrats.

Afin de favoriser la participation de tous les adhérents, l'ANDECAM va à la rencontre de ses adhérents en tenant son Assemblée générale dans différentes régions de France. En 2023, l'Assemblée générale a eu lieu à Metz, cette année nous serons réunis à Nice.

Par votre adhésion à l'ANDECAM lors de la souscription d'un contrat d'assurance de personne, vous avez fait de votre association l'interlocuteur de l'assureur (PREDICA, PACIFICA), notamment lorsqu'il s'agit de faire évoluer le contrat. Celle-ci suit également le contexte financier et réglementaire dans lequel l'assurance évolue et s'assure de la solidité financière de l'assureur avec qui elle a souscrit des contrats.

Le Conseil d'administration de l'ANDECAM veille à préserver l'intérêt des adhérents. Il se réunit très régulièrement avec votre assureur pour :

- suivre les perspectives des marchés financiers dans un contexte de volatilité des taux,
- examiner les évolutions législatives et réglementaires,
- échanger sur les principes de gestion financière adoptés et mis en œuvre par PREDICA l'assureur des contrats souscrits par notre association,
- étudier les modifications utiles et opportunes à apporter aux contrats, cette étude pouvant conduire à des refus, des ajournements, des acceptations sous conditions ou bien à des acceptations sans condition. Mais il convient de rappeler que conformément à la Loi du 9 décembre 2016 et au Décret du 9 mai 2017 sur les contrats d'assurance vie, l'Assemblée générale a seule qualité pour autoriser la modification des dispositions essentielles,
- solliciter la consultation d'experts indépendants pour éclairer ses décisions.

Le Conseil d'administration de l'ANDECAM se tient informé des mesures prises par l'assureur dans la rémunération de ses contrats.

Nos ressources sont modestes car l'association a vocation à équilibrer son fonctionnement et non pas à constituer d'importantes réserves. Les cotisations sont donc toujours très faibles (quelques centimes d'euros par an et par contrat). Leur prélèvement aurait un coût bien supérieur à leur montant, c'est pourquoi, comme par le passé, c'est l'assureur qui abandonne ces quelques centimes sur ses frais de gestion.

Je souhaite, au nom du Conseil d'administration, remercier les adhérents présents qui participent à notre Assemblée générale, ceux qui nous ont adressé leurs pouvoirs, ceux qui ont exprimé leur vote en ligne, témoignant ainsi tout l'intérêt qu'ils portent à notre association.

Je remercie également mes collègues Administrateurs pour leur contribution à la défense de vos intérêts, ainsi que les équipes de l'assureur pour la qualité des échanges entretenus.

**Christophe NOEL**  
**Président du Conseil d'administration**

*Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de l'ANDECAM du 20 mars 2024  
Il est établi pour les adhérents de l'ANDECAM réunis en Assemblée générale le 11 juin 2024*

## I. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANDECAM

### Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2023 : 11 membres

Nom	Fonctions et mandats actuellement exercés	Fonctions précédemment exercées	Date d'entrée au Conseil d'administration
<b>Christophe NOEL</b> Président	Retraité	Directeur Général de la Caisse régionale Anjou Maine jusqu'en 2016 Président de Crédit Agricole Titres Expert-comptable Administrateur SAS La Boétie	2017
<b>Georges REVOLIER</b> Vice-Président	Retraité	Directeur Général de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Corse	2015
<b>Richard DANIEL</b> Administrateur	Retraité	Notaire Membre de la commission départementale de surendettement	2009
<b>Vincent DELATTE</b> Administrateur	Retraité	Président de la CR de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne	2020
<b>Martine DELOBELLE</b> Administratrice	Retraîtée	Directrice Générale d'une entreprise privée Infirmière en réanimation	2018
<b>Jean DUCHENE</b> Administrateur	Retraité	Directeur Général de Caisses régionales du Crédit Agricole Directeur Général de Crédit Agricole Titres jusqu'en 2006	2010
<b>Elisabeth EYCHENNE</b> Administratrice	Retraîtée	Directrice Générale de la CR de Crédit Agricole Franche-Comté jusqu'en juin 2020	2021
<b>Brice LEIBUNDGUT</b> Administrateur	Retraité	Secrétaire Général de PREDICA en charge des fonctions des risques, juridique et conformité jusque fin 2016	2020
<b>Chantal PELISSOU-KELLER</b>	Retraîtée	Directrice des Ressources Humaines Consultante	2023
<b>Brigitte TORLOTING</b>	Retraîtée Vice-Présidente de la région Grand-Est en charge des délégations « Grande Région, Transfrontalier, Europe et Relations internationales »	Directrice générale d'une société privée de matériel	2023
<b>Jean VECCHIERINI de MATRA</b> Administrateur	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Administrateur - Directeur Général de SOCAPI (compagnie d'assurance vie du CIC) jusqu'en 2002	2004

Les pouvoirs de direction sont exercés par un Conseil d'administration composé de 11 administrateurs dont un Président parmi lesquels :

- des adhérents de l'ANDECAM (clients du Crédit agricole),
- des experts (professionnels de l'assurance, financiers),
- des membres ou des retraités du Crédit Agricole.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois les 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 21 septembre et 15 novembre.

Ont été au cœur des débats :

1. Les produits :

- . La négociation des garanties des nouveaux contrats et des contrats existants,
- . Les caractéristiques des supports financiers à intégrer sur les contrats existants,
- . La qualité des bagages commerciaux tant à destination des assurés que des distributeurs,
- . La clarté et transparence des documents contractuels.

2. La gestion financière de l'assureur :

- . La stratégie financière de PREDICA au regard du contexte économique et financier,
- . La politique de provisionnement et de rémunération des contrats de type « épargne ».

☒ *L'annexe 1 du présent rapport moral et financier récapitule les thèmes évoqués lors de chacune des séances du Conseil d'administration qui se sont tenues au cours de l'exercice 2023.*

## **II. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DES CONTRATS SOUSCRITS PAR L'ANDECAM**

### **1. Les adhérents de l'ANDECAM face au marché en 2023**

#### **1.1 Le marché de l'assurance vie en 2023**

Le marché de l'assurance vie et capitalisation a enregistré en 2023 une hausse de 5 % des cotisations (153,3 milliards d'euros). Cette hausse est plus importante pour les contrats individuels (+ 6 %, à 139,6 milliards d'euros) que pour les contrats collectifs (+ 1 %, à 13,7 milliards d'euros).

A fin décembre, la progression des versements est nettement plus marquée sur les supports unités de compte (+ 8%, à 62,2 milliards d'euros) que sur les supports euros (+ 4 %, à 91,1 milliards d'euros). La part des supports unités de compte dans l'ensemble des cotisations s'établit à 41 % pour l'année 2023 (40 % pour l'année 2022).

En 2023, les prestations sont en hausse de 14 %, à 150,8 milliards d'euros. Fin décembre 2023, les prestations représentent, sur un an, 8,3 % des provisions mathématiques (7,3 % à fin 2022).

La collecte nette s'établit à +2,4 milliards d'euros. Elle est positive pour les supports unités de compte (+30,0 milliards d'euros) et négative pour les supports euros (-27,6 milliards d'euros).

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation est estimé à 1 923 milliards d'euros à fin décembre 2023, en progression de 4 % sur un an (+66 milliards d'euros).

#### **1.2 La position des bancassureurs**

La part de marché des bancassureurs en collecte représente 66,5% en 2023, contre 64,3% en 2022.

PREDICA, l'assureur de nos contrats groupe, est l'un des premiers assureurs du marché français.

### **2. Analyse des adhésions aux contrats souscrits par l'ANDECAM et des flux en 2023**

#### **2.1 Les adhésions**

A fin 2023, l'ANDECAM compte 5 474 334 adhérents dont 63 344 auprès de PACIFICA.

517 586 adhésions nouvelles à des contrats ANDECAM ont été enregistrées en 2023 dont 5 356 contrats souscrits auprès de PACIFICA (complémentaire santé Madelin).

## Nombre d'adhésions 2023 sur les principaux contrats souscrits auprès de PREDICA

Produits « Epargne - Retraite »	Nombre d'adhésions nouvelles
Predissime 9 série 2	241 281
Floriane 2	71 951
ANAE	18 309

Produits « Prévoyance »	Nombre d'adhésions nouvelles
Garantie obsèques	161 757
Valeur Prévoyance	4 446
Protection revenus PRO et AGRI	8 315
Vers l'Autonomie	993

### 2.2 Les primes versées en 2023

Les primes des contrats d'assurance vie de type « épargne » souscrits auprès de PREDICA s'élèvent à 13 326 M€ en hausse de 13,9%.

Contrats exclusivement en euros	Contrats multisupports
438 M€	12 888 M€ (6 794 M€ / support euros et 6 094 M€ / supports UC)

Pour les contrats prévoyance souscrits auprès de PREDICA, les primes versées s'élèvent à 799 M€ (hausse de 8%), dont 671 M€ en prévoyance décès (hausse de 10%) La prévoyance décès n'est pas souscrite par l'ANDECAM.

### 2.3 Les encours sur les contrats d'assurance vie de type « épargne »

Ils représentent 180 154 M€ à la fin de l'année 2023 soit une hausse par rapport à 2022 (+4,1%). Les UC représentent 42 183 M€, soit 23% des contrats en cours et 29% des contrats multisupports.

Contrats exclusivement en euros	Contrats multisupports
33 258 M€	146 896 M€ (104 713 M€ / support euros et 42 183 M€ / supports UC)

### 2.4 Les prestations versées (rachats et décès)

Les prestations versées sur les contrats d'assurance vie de type « épargne » souscrits auprès de PREDICA s'élèvent à 10 654 M€.

Les prestations versées sur les contrats prévoyance souscrits auprès de PREDICA s'élèvent à 295 M€, dont 209 M€ en prévoyance-décès.

## 3. Récapitulatif des frais prélevés sur les principaux contrats ouverts à la commercialisation

	Frais contractuels sur versements	Frais de gestion par an *
Predissime 9 Série 2	3 %	0,60 % maximum (support euros) 0,85 % maximum (supports en unités de compte)
Floriane 2	2,5 %	0,80 % maximum (support euros) 0,96 % maximum (supports en unités de compte)

\* sur l'encours

L'assureur, après validation de l'ANDECAM, a introduit des frais sur versements plus faibles pour tenir compte de la baisse des rémunérations du fonds euro, par ailleurs, les Caisses régionales de Crédit Agricole peuvent consentir des baisses de frais sur versements.

#### 4. Rémunérations allouées sur l'exercice 2023

<b>Produit « Epargne » en euros</b>	<b>Taux 2023 (net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux)</b>
Confluence	2,20%
Predige	2,20%
Florige	2,20%
Prediplus	2,20%
Prediane	2,20%
Accordance	3,17%
PER	2,20%

Il convient de rappeler qu'une partie de ces contrats (les plus anciens) bénéficie de taux garantis à 4,50%, 3,50% et/ou 3% avant frais de gestion. Le taux moyen de rémunération des mono supports euros est donc très supérieur aux taux indiqués dans le tableau.

<b>Produit « Epargne » support « euros » du contrat en UC</b>	<b>Taux 2023 (net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux)</b>
Predissime 9	2,40%
Predissime 9 Serie 2	2,40%
Optalissime	2,40%
Carissime	2,20%
Accordance multisupports	3,17%
Espace Liberté 3	
avec taux de frais de gestion euros 0,80%	2,75%
avec taux de frais de gestion euros 0,60%	2,96%
avec taux de frais de gestion euros 0,50%	3,06%
Floriane	
avec taux de frais de gestion euros 0,80%	2,60%
avec taux de frais de gestion euros 0,60%	2,81%
avec taux de frais de gestion euros 0,50%	2,91%
Floriane 2	
avec taux de frais de gestion euros 0,80%	2,60%
avec taux de frais de gestion euros 0,60%	2,81%
avec taux de frais de gestion euros 0,50%	2,91%
ANAE	
avec taux de frais de gestion euros 0,80%	2,75%
avec taux de frais de gestion euros 0,60%	2,96%
avec taux de frais de gestion euros 0,50%	3,06%
Cap Découverte	2,30%
Prediagri	3,27%

La rémunération affectée aux contrats relève d'une décision de l'assureur et ne tient pas compte de la PAB préférentielle. Bien entendu, l'ANDECAM examine attentivement les taux servis et en discute avec l'assureur. L'ANDECAM a souligné l'augmentation de la rémunération des contrats et notamment le fait que tous les contrats aient bénéficié de la même hausse de rémunération. Celle-ci a été permise grâce à une reprise des réserves constituées années après années, ce qui démontre l'intérêt de cette politique.

## **5. La commercialisation et la gestion administrative des contrats**

Il convient de rappeler que l'ANDECAM n'a pas la possibilité de distribuer les contrats qu'elle a souscrits. Elle n'a d'ailleurs ni la volonté, ni la capacité juridique de le faire.

La distribution des contrats souscrits par l'ANDECAM se fait par les intermédiaires agréés par les assureurs c'est-à-dire pour la quasi-totalité d'entre eux par les Caisses régionales de Crédit Agricole. Les Caisses régionales ont la qualité de courtiers et leur personnel dispose des compétences professionnelles nécessaires pour commercialiser l'assurance. C'est le distributeur qui remet la notice d'information lors de l'adhésion au contrat.

L'ANDECAM n'effectue aucun acte de gestion sur les adhésions au contrat, ni prélèvement de prime. La gestion administrative des contrats est prise en charge en grande partie par les Caisses régionales de Crédit Agricole et pour le reste par l'assureur directement ou par le biais de ses délégataires de gestion.

L'ANDECAM a confié à l'assureur de vos contrats d'assurance, le soin de collecter et de gérer pour son compte les coordonnées de ses adhérents et des contrats d'assurance souscrits. Ces informations sont nécessaires pour la gestion de l'adhésion à l'ANDECAM, l'envoi des convocations à son Assemblée générale, le vote électronique des résolutions présentées à l'Assemblée et des éventuelles informations sur l'association.

## **6. Questions, réclamations et contentieux**

L'ANDECAM se renseigne une fois par an sur l'état des réclamations et des contentieux relatifs aux contrats qu'elle a souscrit avec les assureurs.

PREDICA gère un portefeuille de contentieux d'environ 424 dossiers dont 338 souscrits auprès de l'ANDECAM, et reçoit une centaine d'assignations par an (138 pour l'année 2023). Ce nombre reste faible au regard du nombre de contrats souscrits. Les motifs de contentieux les plus importants en épargne sont relatifs à des contestations sur le règlement des prestations (60%), et la remise en cause de la validité du consentement (25%). En prévoyance, sur les 70 dossiers en cours, les refus de garantie représentent le motif le plus récurrent (61%), suivi par les demandes d'expertise (26%).

## **7. Les contrats fermés et les nouveaux contrats ouverts à la commercialisation en 2023**

Au cours de l'année 2023, le contrat Solidaire a été fermé à la commercialisation. Il n'a pas été ouvert à la commercialisation de nouveaux contrats au cours de l'exercice 2023.

## **8. Les modifications apportées aux contrats en 2023**

Les adhérents sont préalablement informés des modifications de leurs contrats conformément aux dispositions du Code des assurances. L'ANDECAM a donné mandat à PREDICA pour communiquer l'information aux adhérents.

Les modifications présentées au Conseil d'administration ont porté sur les points suivants :

### **8.1 Les enrichissements de nouveaux supports**

Il s'agit essentiellement de supports dont la commercialisation est limitée dans le temps (supports à fenêtre). L'ANDECAM vérifie les caractéristiques de ces supports, proposés par PREDICA.

#### *8.1.1. Nouveaux fonds à formule (FAF)*

Des Fonds à Formule (FAF), ont été proposés comme supports en Unités de compte, pour la Clientèle Patrimoniale et la clientèle intermédiaire en capacité de prendre une part de risque.

Ce sont des fonds construits en fonction des opportunités de marché, apportant une réponse aux clients prêts à prendre un risque de perte en capital pour rechercher de la performance et souhaitant diversifier leur capital.

Il s'agit de FAF présentant un risque en contrepartie d'un rendement potentiel plus important. Ces fonds ont été proposés sur les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro et Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE, Predissime 9 et Predissime 9 Série 2.

Afin de s'inscrire dans le cadre des enjeux sociétaux en matière de finance durable, les différents fonds à formule proposés au cours de l'année 2023 ont permis aux assurés de bénéficier de la possibilité d'investir dans des supports à formule promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales.

Il s'agit des fonds à formule :

. Sélection France environnement, dont la formule reposant sur l'indice Euronext® CDP Environment France EW Decrement 5% est susceptible d'être remboursée de façon anticipée aux échéances prévues en fonction de l'évolution de l'indice sous-jacent, Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 40% à 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale l'assuré subit alors une perte en capital correspondant à la baisse de l'indice.

Ce fonds à formule a été proposé sur les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3 et ANAE.

. Sélection Euro Climat, dont la formule reposant sur l'indice S&P Eurozone 50 Paris-Aligned Climate Select 3.75% Decrement aligné sur l'Accord de Paris est susceptible d'être remboursée de façon anticipée aux échéances prévues en fonction de l'évolution de l'indice sous-jacent, Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 40% à 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale l'assuré subit alors une perte en capital correspondant à la baisse de l'indice. Ces fonds ont été proposés dans les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro et Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE, Predissime 9 et Predissime 9 Série 2, Optalissime, Assurance fonds opportunités.

#### *8.1.2 Nouveaux supports obligataires*

Des unités de compte adossées à des titres de créance, ont également été proposées en fonction des conditions de marché, soit pour tous les marchés avec des supports à capital protégé à l'échéance, soit pour la Clientèle Patrimoniale et la clientèle intermédiaire en capacité de prendre une part de risque. Ce sont des offres apportant à la fois une réponse aux clients sécuritaires (souhaitant protéger leur capital tout en participant au rebond des marchés) et une opportunité de réemploi aux clients détenant des supports à fenêtre arrivant à échéance.

Ont également été proposés des supports construits en fonction des opportunités de marché, apportant une réponse aux clients prêts à prendre un risque de perte en capital pour rechercher de la performance et souhaitant diversifier leur capital.

Il s'agit de supports adossés à des titres de créance présentant un risque plus élevé en contrepartie d'un rendement potentiel plus important. Ces supports ont été proposés sur les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro et Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE, Predissime 9 et Predissime 9 Série 2.

Une unité de compte adossée à un titre de créance, Neolys, a été commercialisée en début d'année pour la clientèle Banque Privée sur les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE. La formule de ce support dépend de la performance de l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5%. Ce support n'offre pas de protection à l'échéance et présente un risque de perte en capital en cas de baisse de l'indice du plus de 30%. L'Emetteur s'engage à verser un don de 0,50 % du montant nominal total du titre Neolys (Janvier 2023) effectivement placé à l'Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable (APAD).

Une unité de compte adossée à un titre de créance, CA Oblig euro, a été commercialisée au cours de l'année 2023. La performance dépend de l'évolution de l'Indice Euro Stoxx® 50. Ces supports en unités de compte offrent une protection du capital à l'échéance (hors frais du contrat d'assurance vie). Ces supports sont proposés sur les contrats Predissime 9, Predissime 9 Série 2, Optalissime Option1, Assurance Fonds Opportunité, Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté, ANAE.

Afin de s'inscrire dans le cadre des enjeux sociétaux en matière de finance durable, d'autres supports en unité de compte adossés à des titres de créance destinés à financer des projets à impacts sociétaux ou environnementaux positifs, ont également été proposés au cours de l'année 2023.

Une unité de compte adossée à un titre de créance, Impact Sociétal by CA a été commercialisée sur plusieurs périodes au cours de l'année 2023 pour les contrats Predissime 9, Predissime 9 Série 2, Optalissime Option1, Assurance Fonds Opportunité, Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté, ANAE. Il s'agit d'un « titre de créance sociétal » émis par CACIB, destiné à financer ou refinancer des projets à impact social positif.

Le montant remboursé à l'échéance n'est pas directement lié à la performance du portefeuille de prêts pour le financement des projets, et dépend d'une formule liée à la performance de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 3,75% net. A l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment le support présente une protection du Capital Initial (hors frais du contrat d'assurance vie).

L'unité de compte obligataire structurée, Impact Transition by CA a également été commercialisée sur plusieurs périodes au cours de l'année 2023 pour les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE. Il s'agit d'un « titre de créance vert » destiné à financer ou refinancer des projets verts avec un impact environnemental positif. Le montant remboursé à l'échéance n'est pas directement lié à la performance du portefeuille de prêts verts, mais dépend d'une formule liée à la performance de l'indice MSCI France Select ESG 30 5% Decrement (net). Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation aux dates prévues, et si à l'échéance la performance finale de l'indice est en baisse de 40% ou plus, l'assuré subit une perte en capital correspondant à la baisse de l'indice.

Une nouvelle unité de compte adossée à un titre de créance : Impact carbone by CA, a également été commercialisée sur plusieurs périodes au cours de l'année 2023 pour les contrats Predissime 9, Predissime 9 Série 2, Optalissime Option1, Assurance Fonds Opportunité, Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté, ANAE. Il s'agit d'un « titre de créance vert » destiné à financer ou refinancer des projets verts avec un impact environnemental positif. Le montant remboursé à l'échéance n'est pas directement lié à la performance du portefeuille de prêts verts, mais dépend d'une formule liée à la performance de l'indice MSCI France Climate Select 40 Paris Aligned 3,75% Decrement (Net) L'Indice MSCI France Climate Select 40 Paris Aligned 3,75% Decrement (Net), conforme avec l'Accord de Paris. Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation aux dates prévues, et si à l'échéance la performance finale de l'indice est en baisse de 50% ou plus, l'assuré subit une perte en capital correspondant à la baisse de l'indice.

Par ailleurs, au cours de l'année 2023, le contexte favorable du niveau des taux d'intérêt a permis de proposer dans les contrats Predissime 9, Predissime 9 Série 2, Optalissime Option1, Assurance Fonds Opportunité, Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté, ANAE de nouvelles unités de compte, adossées à des obligations à taux fixe zéro coupon émises par Crédit Agricole SA et qui offrent une rémunération à l'échéance par le versement, en une seule fois à la Date d'Echéance, d'une prime calculée par capitalisation annuelle d'un Taux Nominal Annuel (hors frais du contrat d'assurance vie).

D'autre part, des unités de compte adossées à des obligations à taux fixe émises par Amundi Finances Emissions, dont l'échéance peut être anticipée en cas d'exercice de l'option de remboursement par l'émetteur, en fonction des conditions de marché ont également été proposées au cours de l'année 2023.

## **8.2 Les autres aménagements apportés**

### **8.2.1 Cantonnement des Fonds Propres**

La réglementation IFRS 17 s'impose aux assureurs avec notamment pour conséquence une plus forte volatilité de leurs résultats. Dans l'objectif de réduire la volatilité de ses fonds propres sans pour autant contraindre le potentiel de performance des actifs représentatifs des encours des assurés, PREDICA a été amenée à segmenter son actif général afin de distinguer les actifs en représentation de ses fonds propres et des contrats de Prévoyance d'une part et des contrats d'assurance vie d'autre part.

Le cantonnement décidé par l'assureur en conséquence de cette réglementation nécessitait de modifier les dispositions contractuelles afin d'indiquer que la participation aux bénéfices des contrats est désormais calculée en référence à l'actif cantonné.

En conséquence, le Conseil d'administration a accepté l'inscription d'une résolution à l'Assemblée générale de l'ANDECAM du 8 juin 2022 pour la modification des clauses de participation aux bénéfices des contrats concernés.

L'Assemblée générale a autorisé les différentes évolutions apportées à la rédaction des clauses de participation aux bénéfices des contrats

L'information sur l'avenant modifiant la clause de participation aux bénéfices a été adressée en même temps que le relevé annuel de l'exercice 2022. Ces dispositions ont pris effet au 01 08 2023.

#### 8.2.2 Elargissement du plafond d'investissement sur les UC adossées à des FCPR (fonds commun de placement à risques)

Lors de l'introduction des supports de type FCPR dans des contrats groupe à partir de 2018, l'investissement sur ces supports était plafonné par la réglementation. Il n'était pas possible d'investir plus de 10% en cas de versement ou d'arbitrage sur ces supports.

Suite à une évolution de la réglementation permettant un accès élargi à ce type de support, ce plafond a été supprimé.

Afin de permettre un investissement plus important sur ces supports lorsqu'ils sont proposés, tout en prenant en compte le niveau de risque de ces supports, PREDICA a proposé de prévoir un plafond contractuel de 30%. Le Conseil d'administration de l'ANDECAM a accepté d'inscrire une résolution autorisant l'élargissement du plafond d'investissement dans les unités de compte adossées à des FCPR à un niveau de 30% du versement, pour un versement initial ou 30% de l'encours du contrat, pour un versement complémentaire.

L'information sur l'avenant aux contrats groupe proposant des FCPR à effet du 31 07 2023 a été adressé aux assurés avec leur relevé d'information.

#### 8.2.3 Reformulation de la dégressivité des frais d'Anaé

Les frais de gestion du contrat ANAE sont dégressifs. Le prélèvement des frais de gestion sur les supports en unités de compte intervient mensuellement, toutefois la revue du taux est annuelle. En conséquence, en cas de versement permettant de bénéficier d'un taux moins élevé, le nouveau taux de frais de gestion est appliqué à la fin de l'année.

Dans le cadre des travaux sur la création de la nouvelle offre banque privée, il a été prévu le passage sur une périodicité mensuelle plutôt qu'annuelle pour l'application du nouveau taux de frais de gestion. Dans un objectif d'alignement du contrat ANAE sur ce fonctionnement, il a été proposé au Conseil d'administration de l'ANDECAM d'inscrire une résolution à l'Assemblée générale de juin 2023, afin de valider la prise en compte de la dégressivité des frais prévus par le contrat ANAE, sur un encours mensuel et non plus sur un encours constaté au 31 décembre de l'année.

Cette résolution a été validée par l'Assemblée générale et a fait l'objet d'un avenant au contrat groupe ANAE à effet du 31 10 2023. L'information sur cette évolution a été adressée aux clients dans le cadre de leur relevé trimestriel.

#### 8.2.4 Adaptation des notices d'information pour l'ajout de supports adossés à des ETF

Afin de répondre aux attentes des clients en terme de diversification des supports en unités de compte proposés, PREDICA a proposé au Conseil d'administration de l'ANDECAM d'intégrer une nouvelle typologie de supports : les ETF (Exchange Traded Fund - Fonds négociés en bourse).

Ces supports ont un fonctionnement spécifique : ils sont cotés en continu et présentent notamment des frais de courtage (lors de l'achat et de la vente de parts). En conséquence, le Conseil d'administration a validé l'inscription d'une résolution à l'Assemblée générale de juin 2023, pour permettre l'évolution des notices d'information et ainsi adapter leur rédaction au fonctionnement des ETF, y compris l'application de frais liés aux mouvements d'entrée et de sortie sur ces fonds. Des supports ETF seront ajoutés à partir du premier trimestre 2024 sur les contrats Anaé, Espace Liberté série 2, et Espace Liberté série 3, Floriane et Floriane 2, Floriane 2 offre Florissime Floripro.

#### 8.2.5 Instauration d'une Participation aux bénéfices préférentielle sur les versements

Le contexte de hausse des taux est propice aux investissements sur le support en euros. Les assureurs peuvent investir dans des obligations à un taux plus élevé, ce qui contribue à améliorer le rendement du support en euro pour la mutualité des assurés.

Predica a donc proposé au Conseil d'administration de l'ANDECAM d'inscrire une résolution à l'Assemblée Générale pour la mise en place d'une PAB (participation aux bénéfices) préférentielle sur les versements effectués sur le support en euros.

Ce dispositif permet une attribution préférentielle d'un taux de PAB, sur la part du versement investie sur le support en euro, en fonction le cas échéant d'un montant de versement ou encore de conditions d'investissement sur des supports en unités de compte. Ce dispositif temporaire, pour les exercices 2024 à 2026, pourra être proposé, sur des périodes déterminées.

L'Assemblée générale de l'ANDECAM de juin 2023 a autorisé l'évolution des contrats Anaé, Espace Liberté série 2, et série 3, Floriane et Floriane 2, Floriane 2 offre Florissime Floripro, Prédissime 9 et Prédissime 9 série 2, Contrat solidaire, pour les exercices 2024, 2025 et 2026, afin de permettre une attribution préférentielle de la participation aux bénéfices sur des versements effectués sur le contrat avec une attribution maximum de 1,2 point de rémunération supplémentaire sur ces versements. La validation des conditions de mise en œuvre de cette Participation aux bénéfices préférentielle sur versements est déléguée au Conseil d'Administration.

L'information sur l'avenant aux contrats groupe concernés a été délivrée aux assurés avec leur relevés d'information.

#### 8.2.6 Examen des unités de compte référencées dans les contrats suite au communiqué de presse France Assureurs du 7 décembre 2022

L'objectif est d'aboutir à une modération du niveau des frais *in fine* réglés par les souscripteurs dans les contrats d'assurance vie et les plans d'épargne retraite (PER) individuels. Dans ce communiqué, France Assureurs invite ses membres à renforcer, à compter de 2023, l'examen des unités de compte (UC) référencées hors titres vifs dans ces contrats, en comparant les frais de chaque UC à un niveau de référence la moyenne des frais des UC appartenant à un ensemble cohérent, tel qu'une même catégorie d'indicateur de risque (SRRI).

Des paramètres sont proposés pour cet examen :

-Lorsque les frais d'une UC considérée sont nettement supérieurs (de plus de 50%) à la moyenne des frais susmentionnée : un examen de sa performance nette de frais par rapport aux UC de la même catégorie.

-En cas de performance non satisfaisante au regard, de la durée de détention recommandée de chaque UC examiné : l'examen de la pertinence du maintien de son référencement pour les nouveaux versements dans le respect des règles de gouvernance de chaque entreprise.

Par ailleurs, s'agissant de la gestion libre, un examen, dans le respect de leurs règles de gouvernance, de la pertinence de maintenir le référencement des UC des contrats d'assurance vie et des PER individuels dont l'encours total pour l'entreprise d'assurance est nul.

Suite à la publication de ce communiqué, PREDICA a mis en place un examen des supports UC référencés à partir des données communiquées par France Assureurs.

Lorsque des supports en unités de compte référencés présentant un niveau de frais supérieurs à 50% sont identifiés, dont la performance n'est pas satisfaisante au regard des critères d'examen, ces supports pourront être :

- soit fermés à la commercialisation pour les nouveaux versements,
- soit maintenus à la commercialisation si le niveau des frais du support diminue.

Pour les supports fermés à la commercialisation, des supports de substitution présentant des caractéristiques similaires sont identifiés pour les versements réguliers ou les options financières telles que l'investissement progressif et la dynamisation des performances.

Afin de permettre la fermeture des supports et la réorientation des opérations programmées vers un support de substitution, une résolution a été inscrite à l'Assemblée générale de l'ANDECAM, pour autoriser le Conseil d'administration à :

- décider de la fermeture à la commercialisation des supports en unités de compte proposés au contrat s'ils ne sont plus jugés pertinents au regard des critères qui avaient justifiés leur intégration dans le guide des supports,
- proposer un support de substitution pour accueillir les versements réguliers et à supprimer les supports sur lesquels il n'y a aucun encours.

L'information sur les supports concernés par la fermeture à la commercialisation, et sur les supports de substitution pour les opérations programmées est adressée aux assurés avec leurs relevés d'information trimestriels ou annuels selon les contrats.

Au cours de l'année 2023, les paramètres pour l'examen annuel des supports ont été renforcés dans le cadre des travaux entre France Assureur et l'ACPR (Autorité de contrôle prudentielle et de résolution). Ces nouveaux paramètres sont pris en compte par PREDICA dans ses travaux d'examen des unités de compte.

#### 8.2.7 Evolution des contrats groupe prévoyance et santé

Un nouveau contrat de financement obsèques a été signé pour faire bénéficier aux nouveaux adhérents d'un tarif plus favorable du fait de la hausse du taux technique de ce contrat rendu possible dans le contexte d'évolution des taux.

Les contrats Protection Revenus Pro Essentiel, Protection Revenus Pro Optimum, Protection Revenus Agri ont donné lieu à des reformulations des clauses d'exclusion pour en préciser certains termes. Ces précisions sont réalisées sans modification des garanties ni des produits.

Par ailleurs, aucune évolution notable du produit TNS n'a été réalisée en 2023.

### III. EXAMEN DE LA GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR

☒ *Pour une meilleure compréhension des termes utilisés ci-après, vous pouvez vous reporter au glossaire figurant en annexe 4 du présent rapport moral et financier.*

#### 1. Répartition des placements

##### 1.1 Portefeuille obligataire

L'année économique et financière 2023 a été marquée par une nette atténuation de la stagflation qui avait caractérisé 2022. En effet, l'inflation a beaucoup reflué, quoique restant, en fin d'année, au-dessus des cibles des banques centrales. La croissance a surpris à la hausse aux Etats-Unis, l'Europe a évité la sévère récession attendue en début d'année et l'activité est restée soutenue, dans l'ensemble, dans les économies émergentes (malgré une reprise décevante en Chine). Les banques centrales des économies avancées ont poursuivi leurs hausses de taux, un mouvement largement perçu comme terminé en fin d'année, alors que certaines banques centrales des économies émergentes commençaient déjà à baisser les leurs. Sur les marchés, les rendements obligataires ont touché de nouveaux points hauts avant de baisser fortement en toute fin d'année, tandis que les indices d'actions ont, en majorité, réalisé de belles progressions.

L'année 2023 s'est déroulée largement en deux temps. Premier épisode : des rendements en hausse jusqu'à fin octobre portés par la résilience des économies et la fermeté des banquiers centraux pour maintenir les taux en territoire restrictif. Deuxième épisode : une fin de l'année marquée par une forte baisse des taux courts et longs. Le 10 ans américain a clôturé l'année à environ 3,8% et le 10 allemand aux alentours de 2%. Le marché s'attend également à ce que la Fed et la BCE entament leur cycle de réduction des taux en mars. Cette baisse très rapide des taux s'explique par : 1) Une baisse de l'inflation plus forte que prévu dans les économies développées. 2) Un changement de ton de la Fed, désormais revenue au point où ses deux mandats « inflation » et « emploi » sont importants. La Fed est en effet rassurée par le recul de l'inflation et les membres du FOMC sont désormais très attentifs à l'impact de la hausse des taux sur la croissance. L'objectif étant d'éviter un ralentissement excessif de l'activité, la Fed ne souhaite pas restreindre l'économie plus longtemps que nécessaire. 3) Une croissance économique qui surprend toujours à la baisse dans la zone euro. Toutefois, le marché du travail de la zone euro reste solide. Les marchés s'attendent désormais à un retour rapide de l'inflation à 2 % sans récession.

Le volume total des investissements obligataires à taux fixe s'est établi à plus de 16 Md€ (La politique menée sur les investissements et les arbitrages obligataires a notamment consisté en des cessions d'obligations qui ont été réinvesties sur des maturités plus longues pour optimisation du portefeuille. Ces opérations ont dégagé des moins-values).

Par ailleurs des investissements en obligations d'Etat français indexées sur l'inflation ont été réalisés.

## 1.2 Portefeuille actions

Les marchés actions ont enregistré de belles performances à l'image du MSCI World qui a augmenté de +19,5% sur l'année. La désinflation globale ainsi que la résilience de l'économie américaine ont été les principaux catalyseurs en 2023 avec l'évolution des taux longs. Bien que, sur l'année, les taux longs américains ne progressent que peu, ils ont connu de forts mouvements, dépassant même la barre des 5% en octobre. Au-delà de bons chiffres économiques, le MSCI USA (+25%) a profité de la très bonne performance des « Magnificent 7 ». L'Europe (+11,2%) a fait moins bien que son homologue américaine. Au sein de l'Europe, la zone Euro se distingue (+16%). A l'exception du Portugal, les pays dits du « Sud » ressortent en tête. L'Italie progresse de +28% suivi de près par l'Espagne (+23%). Du côté des pays dits « du nord », l'Allemagne enregistre la meilleure performance avec un DAX qui culmine à +20% sur l'année, suivie par la France avec une progression de +16,5% pour le CAC 40. Les Pays-Bas enregistrent également une forte progression cette année à +14,2%. Les autres pays membres terminent l'année aussi dans le vert, le Portugal (+1,5%) fermant la marche. Le marché japonais (+25,9%) ressort en tête des marchés développés profitant de la baisse du yen, d'une amélioration de l'économie et de réformes encourageantes en termes de gouvernance des entreprises. Le MSCI Emergents clôture l'année en territoire positif (+7,1%) malgré la très mauvaise performance du marché chinois (-12,8%). Au niveau sectoriel, tous les secteurs européens ressortent dans le vert à l'exception du secteur des biens de consommation de base (-3,4%). Les secteurs sensibles aux variations des taux d'intérêt ont su tirer leur épingle du jeu avec en tête le secteur de l'IT (+32%) suivi du secteur industriel (+22%), du secteur bancaire (+20%) et du secteur de l'immobilier (+14%) qui a fini par se reprendre en fin d'année. Enfin, toujours en Europe, les valeurs dites « Value » (+11%) ont légèrement sous-performé les valeurs de croissance (+14%).

L'année 2023 a été caractérisée par une forte hausse des marchés actions, particulièrement au premier semestre. Dans ce contexte, la gestion de l'exposition en actions et opc actions cotées a été gérée de manière prudente.

Par ailleurs des mouvements d'arbitrages ont été opérés afin de prendre en compte les différences de performance et de perspectives bénéficiaires des actions et opc actions cotées.

## 1.3 Diversification des investissements

Au cours de l'année 2023, deux nouveaux investissements significatifs ont été réalisés au sein du secteur des énergies renouvelables en France, via un partenariat de développement avec la société Innergex, ainsi que dans la société Verkor.

A fin 2023, les autres actifs de diversification se composent principalement de placements immobiliers, de placements en Private Equity et en Infrastructure.

## 2. Les contrats en unités de compte (UC)

L'encours total des placements pour le réseau des Caisses régionales dont la quasi-totalité des contrats sont souscrits par l'ANDECAM, en représentation des contrats en unités de compte, atteint 46,5 Md€ fin 2023 contre 39,1 Md€ fin 2022. Cette progression est liée à une forte activité commerciale et à la bonne orientation des marchés financiers (+ 16,5% pour le CAC40 en 2023).

La collecte brute s'établit à 6,7 Md€.

La part des UC représente 23% du total des encours épargne (versus 20% en 2022).

Par ailleurs, les encours sur les contrats UC ont bénéficié des transferts « Loi Pacte » vers les contrats multisupports. En 2023, les volumes d'opérations de transferts Pacte ont atteint 1,8 Md€ pour ce qui concerne les Caisses régionales, avec environ 36% réalloués sur des supports en UC.

## 3. Une gestion actif-passif axée sur l'évaluation et la maîtrise des risques

La gestion financière de la compagnie s'appuie sur un dispositif de limites en termes de risques et fait l'objet d'une validation à la fois par les instances de la compagnie et celles du groupe Crédit Agricole.

Ces limites concernent notamment les risques de contrepartie et les risques de marché (risque de taux, risque actions, risque de liquidité) auxquels est confrontée la compagnie.

La gestion des risques de marché est effectuée au moyen de la gestion actif-passif dont l'objectif est de veiller aux équilibres financiers et bilanciaux de la compagnie d'assurances afin :

- de garantir le respect des engagements pris envers les assurés,
- d'optimiser la gestion des fonds propres,
- de maintenir de façon dynamique une rentabilité sur la durée.

Pour ce faire, la gestion actif-passif s'appuie sur un modèle interne avec lequel des *stress scénarios* et le calcul de l'exigence en capital sont évalués.

#### **4. Le taux de rendement moyen des actifs**

Le taux de rendement moyen des actifs (i.e. TRMA) sur l'année 2023 s'établit à 2,11%, stable sur 1 an (+2 points de base).

Les rendements du portefeuille obligataire sont en baisse malgré la remontée des taux, mais les classes d'actifs diversifiés (en particulier private equity et infrastructures) voient leur contribution au rendement augmenter cette année.

Une reprise partielle de la Provision pour Participation aux Excédents permet d'accompagner la rémunération des assurés dans cet environnement de taux élevés.

### **IV. COMPTES DE L'EXERCICE 2023**

#### **1. Produits et charges 2023**

**Produits 2023** = 293 232,15 euros

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Cotisations ANDECAM</b>	<b>291 534,32</b>	<b>145 067,32</b>
<b>Revenus des intérêts bancaires</b>	<b>1 697,83</b>	<b>771,88</b>
<b>Total Produits</b>	<b>293 232,15</b>	<b>145 839,20</b>

**Charges 2023** = 224 273,93 euros

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
<b><u>Charges</u></b>		
SOUSTRAITANCE GENERALE	72 000,00	72 000,00
PRIMES D'ASSURANCES	12 912,00	12 912,00
TRAVAUX ADMINISTRATIFS	61 238,36	61 282,63
CADEAUX	728,92	300,00
HONORAIRES	8 970,00	1 971,00
HONORAIRES CACS	4 305,05	3 578,24
HONORAIRES OPTIMIND	0,00	22 994,40
LEXTENSO	322,80	0,00
SITE INTERNET	2 280,00	1 687,50
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	8 192,11	6 488,17
FRAIS D'AG	9 409,03	7 104,37
AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS BANCAIRES	531,26	575,83
JETONS DE PRESENCE	7 200,00	9 300,00
INTERETS DES EMPRUNTS CADIF	375,51	488,22
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE	0,00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	35 808,89	20 728,30
	<b>224 273,93</b>	<b>221 410,66</b>

Les dépenses, d'un montant de 224 273,93 euros sont en légère hausse par rapport à 2022 (221 410,66 euros).

Les principales dépenses sont :

- Les honoraires pour l'organisation du vote électronique s'élèvent à 8 970 euros contre 1 971 euros en 2022.
- Les primes d'assurances pour 12 912 euros comme en 2022
- Les frais de déplacement de 8 192,11 euros contre 6 488.17 euros (+21%)
- En 2023, les frais d'assemblée générale se sont élevés à 9 409,03 euros (réservation des salles et cocktail) alors qu'en 2022 ils étaient de 7 104.37 euros (+32%)
- Les travaux administratifs s'établissent à 61 238,36 euros contre 61 282,63 euros en 2022.
- Les honoraires des commissaires aux comptes : 4 305,05 euros contre 3 578,24 euros. (+28%)
- Les indemnités de présence qui passent à 7 200 euros contre 9 300 euros (-23%)
- L'actualisation du site internet pour 2 280 euros en 2023 contre 1 687,50 euros en 2022.
- Le poste Dotation aux amortissements représente un montant de 35 808,89 euros : il s'agit de la première annuité en année pleine de l'amortissement de la mise en service du vote électronique

- Le poste Sous-traitante générale, correspond à la facturation de GEDIVOTE, de 72 000 € pour les coûts récurrents du vote par internet lors des Assemblées Générales.

## **2. Indemnités allouées aux administrateurs**

L'Assemblée générale du 5 juin 2007 a fixé les indemnités allouées aux administrateurs en raison du temps passé pour participation effective aux réunions du Conseil d'administration de la façon suivante :

- une indemnité de 150 euros par administrateur et par réunion,
- une indemnité de 300 euros pour le Président par réunion.

En 2023, les indemnités versées aux administrateurs s'élèvent à 7 200 € euros au total.

## **3. Résultat de l'exercice 2023 :**

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 68 958,22 euros représentant la différence entre les produits (293 232,15 euros) et les charges (224 273,93 euros).

Il est proposé à l'Assemblée générale que l'intégralité du résultat d'un montant de 68 958,22 euros soit affecté en report à nouveau qui passerait de 190 289,39 euros à 259 247,61 euros.

## **4. Estimation des Travaux administratifs 2024 :**

Pour l'année 2024, les travaux administratifs à réaliser par CAAS sont estimés à un montant maximum de l'ordre de 48 000 € TTC et les travaux de dépouillement de l'ESAT à environ 16 000 €.

Les autres postes de dépenses font l'objet d'une estimation prudente selon les montants observés les années précédentes, hors contexte de crise sanitaire.

	ANNEE 2023	ANNEE 2024	Variation en €
	Réelles	Estimation	
<b>Produits</b>			
Cotisations ANDECAM	291 534,32	293 760,00	+2 225,68
Revenus intérêts bancaires	1 697,83	2 000,00	+302,17
<b>s/total Produits</b>	<b>293 232,15</b>	<b>295 760,00</b>	<b>+2 527,85</b>
<b>Charges</b>			
GEDIVOTE Maintenance annuelle outil Vote électronique	72 000,00	72 000,00	+0,00
Frais d'assurance	12 912,00	13 000,00	+88,00
Quotidien Juridique	322,80	500,00	+177,20
Travaux administratifs (juridique /comptabilité, ...)	61 238,36	64 000,00	+2 761,64
Honoraires audit actuariel OPTIMIND	0,00	0,00	+0,00
HONORAIRES NEOSHIELDS	8 970,00	10 000,00	+1 030,00
Honoraires Commissaires aux comptes	4 305,05	5 000,00	+694,95
Cadeaux (couronne obseques)	728,92	500,00	-228,92
Site internet	2 280,00	2 500,00	+220,00
Frais de déplacements	8 192,11	9 000,00	+807,89
Frais d'assemblée générale	9 409,03	10 000,00	+590,97
Frais de tenue de compte et intérêts	531,26	600,00	+68,74
Indemnités de présence	7 200,00	10 000,00	+2 800,00
Intérêts sur emprunt	375,51	262,95	-112,56
Pénalités pour défaut d'affranchissements	0,00	0,00	+0,00
Amortissement outil Vote électronique mis en service T1-2022	35 808,89	35 803,89	-5,00
<b>Total Charges</b>	<b>224 273,93</b>	<b>233 166,84</b>	<b>+8 892,91</b>
<b>Bénéfice / (Perte)</b>	<b>68 958,22</b>	<b>62 593,16</b>	

##### 5. Mandat du commissaire aux comptes :

L'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2018 a nommé le cabinet ORCOM en qualité de commissaire aux comptes de l'association pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

# ANNEXES

**ANNEXE 1 :**  
**Synthèse de l'activité du Conseil d'administration au cours**  
**de l'exercice 2023**

Date	CA du 25.01.2023	CA du 21.03.2023	CA du 13.06.2023	CA 21.09.2023	CA 15.11.2023
<b>Nombre de membres présents</b>	10 sur 11	9 sur 11	10 sur 12	8 sur 10	9 sur 11
<b>Evolution du Conseil d'administration</b>	Aucune	Aucune	Nomination de Mme Brigitte TORLOTING en qualité d'Administratrice par l'Assemblée générale du 13 juin 2023  Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Richard DANIEL par l'Assemblée générale du 13 juin 2023	Démission de M. Daniel GONZALEZ de ses fonctions d'Administrateur  Cooptation de Mme Chantal PELISSOU-KELLER, en qualité d'Administratrice, en remplacement de M. Daniel GONZALEZ	Aucune
<b>Bilan Point activité</b>	Activité à fin décembre 2022	Aucune	Aucune	Activité à fin juillet 2023	Activité à fin septembre 2023
<b>Actualité réglementaire Environnement économique Politique financière</b>	Point d'information sur la PAB servie en 2022	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
<b>Ajouts supports</b>	Accord du Conseil pour le lancement de l'UCO IMPACT CARBONE BY CA	Accord du Conseil pour l'introduction du FCPR AMUNDI MEGATENDANCES 3 et du FCPR SIPAREX MULTI ACCESS  <u>Anaé, Espace Liberté, espace Liberté 2&amp;3, Floriane formule Premium, Floriane 2 offre Florissime, Eloquence Capitalisation</u> : ajout de 1 support <u>Floripro</u> : ajout de 1 support <u>Espace Liberté 2&amp;3 : Eloquence Capitalisation, Floriane(toutes formules), Floriane 2 offre Florissime, Floriagri, Floripro, Anaé (toutes formules)</u> : ajout de 1 support <u>Espace Liberté 2&amp;3, Floriane (Premium), Floriane 2 (Premium), Floriane 2 offre Florissime, Anaé (toutes formules)</u> : ajout de 3 supports	<u>Floriane 1&amp;2 (Premium), Espace Liberté 1,2&amp;3 (toutes séries), Eloquence Capitalisation, Floriane 2 offre Florissime, Floriagri, Floripro, Anaé (premium, Excellence)</u> : ajout de 3 supports	<u>Anaé, Eloquence Capitalisation, Floriane, Floriane 2, Floriane 2 offre Florissime, Espace Liberté 3, Espace Liberté 2, Espace Liberté, Floriagri</u> : ajout de 15 supports	Accord du Conseil pour l'introduction de FCPR Evergreen  Ajout de 7 supports
<b>Adaptation des produits</b>	<u>Evolution du contrat Anaé</u> – Harmonisation de la révision du taux de frais de gestion UC  <u>Evolution de l'UCO IMPACT TRANSITION BY CA</u>	<u>Assurance Obsèques Financement</u> – Hausse du taux technique		<u>Contrats Protection Revenus Pro et Agri</u> – Evolution des clauses d'exclusion	Elargissement de 5 supports
<b>Souscription nouveau contrat</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

<b>Informations sur les contrats</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Fermeture du Contrat solidaire	
<b>Vie sociale de l'association</b>	-	<p>Arrêté des comptes 2022</p> <p>Arrêté des projets des résolutions</p> <p>Arrêté du Rapport moral et financier – Exercice 2022</p> <p>Point d'information sur l'organisation de l'Assemblée générale annuelle</p>	Retour sur l'AG du 13 juin 2023	<p>Assemblée générale 2023 – Retours sur questionnaires de satisfaction</p> <p>Assemblée générale 2024</p> <p>Calendrier 2024</p>	<p>Information du Conseil sur les échéances des mandats des Administrateurs à l'Assemblée générale 2024</p> <p>Examen et validation de la convocation à l'Assemblée générale 2024</p>
<b>Autres</b>	-	Examen des UC référencées dans les contrats	Examen des UC référencées dans les contrats	<p>Examen des UC référencées dans les contrats</p> <p>PAB préférentielle sur versement</p> <p>Elargissement des supports ETF à Predissime 9</p> <p>Enrichissement de l'offre Banque Privée – Arrêt des travaux Anaé Stratégique</p>	NEOS – Programme Jeunes Actifs – Point d'information

## ANNEXE 2 : Bilan et compte de résultat

### Bilan au 31 Décembre 2023

ANDECAM - BILAN  
Situation au 31 Décembre 2023

Actif	déc-23			déc-22	Passif	déc-23	déc-22
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	net			
<b>Actif immobilisé</b>					<b>Fonds associatifs</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds associatifs		
Frais établissement					Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Frais de recherche et de développement					Ecarts de réévaluation		
Concessions, brevets, licences, marques	179 044,46	56 537,19	122 507,27	158 316,16	Ecarts d'équivalence		
Fonds commercial					Réserves		
Autres immobilisations incorporelles					Réserves légales		
Immobilisations incorporelles en cours					Réserves statutaires ou contractuelles		
Avances et acomptes					Réserves réglementés		
Immobilisations corporelles					Autres		
Terrains					Report à nouveau	190 289,39	265 860,85
Constructions					<b>Résultat de l'exercice (+ ou -)</b>	<b>68 958,22</b>	<b>- 75 571,46</b>
Installations techniques, matériel et outillage					Subvention d'investissement		
Autres immobilisations corporelles en cours					Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles en cours					<b>Total (1)</b>	<b>259 247,61</b>	<b>190 289,39</b>
Avances et acomptes					<b>Autres fonds propres</b>		
					Produits des émissions de titres participatifs		
Immobilisations financières					Avances conditionnées		
Participations					Autres		
Créances rattachées à des participations					<b>Total (1bis)</b>		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Autres titres immobilisés					Provisions pour risques		
Prêts					Provisions pour charges		
Autres immobilisations financières					<b>Total (2)</b>		
<b>Total (1)</b>	<b>179 044,46</b>	<b>56 537,19</b>	<b>122 507,27</b>	<b>158 316,16</b>	<b>Dettes</b>		
<b>Actif circulant</b>					Emprunts obligataires convertibles		
Stocks et en-cours					Autres emprunts obligataires		
Matières premières et autres approv					Emprunts, dettes aux états de crédit	55 350,55	75 265,00
En-cours de production de biens					Emprunts et dettes financières divers		
En-cours de production de services					Avances, acomptes reçus sur commandes		
Produits intermédiaires et finis					Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Marchandises					Dettes fiscales et sociales		
Avances, acomptes versés sur commandes					Dettes sur immobilisations	48 688,59	48 001,26
Créances					Autres dettes diverses		
Créances clients et comptes rattachés							
Autres créances	1 711,64		1 711,64	868,98			
Capital souscrit - appelé non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	202 410,84		202 410,84	117 713,51			
<b>Comptes de régularisation actif</b>					<b>Comptes de régularisation passif</b>		
Charges constatées d'avance	36 657,00		36 657,00	36 657,00	Produits constatés d'avance		
<b>Total (2)</b>	<b>240 779,48</b>	<b>-</b>	<b>240 779,48</b>	<b>155 239,49</b>	<b>Total (3)</b>	<b>104 039,14</b>	<b>123 266,26</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (3)</b>							
<b>Primes de remboursements des obligations (4)</b>							
<b>Ecarts de conversion actif (5)</b>					<b>Ecarts de conversion passif (4)</b>		
<b>Total général (1+2+3+4+5)</b>	<b>419 823,94</b>	<b>56 537,19</b>	<b>363 286,75</b>	<b>313 555,65</b>	<b>Total général (1+2+3+4)</b>	<b>363 286,75</b>	<b>313 555,65</b>

# Compte de résultat 2023

ANDECAM - COMPTE DE RESULTAT  
Situation au 31 Decembre 2023

Charges	déc-23	déc-22	Produits	déc-23	déc-22
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>Produits d'exploitation</b>		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stocks			Production vendue de biens et services		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			<b>Sous-total A: Montant net du chiffre d'affaires</b>	-	-
Variation de stocks			Production stockée		
Autres achats et charges externes	180 889,53	190 894,14	Production immobilisée		
Impôts taxes et versements assimilés			Subventions d'exploitation		
Salaires et traitements			Reprises provisions, amort, transferts de charges		
Charges sociales			Autres produits	291 534,32	145 067,32
Dotations aux amortissements sur immobilisations	35 808,89	20 728,30	<b>Sous-total B</b>	<b>291 534,32</b>	<b>145 067,32</b>
Dotations aux provisions sur immobilisations			<b>Total (1): A+B</b>	<b>291 534,32</b>	<b>145 067,32</b>
Dotations aux provisions sur actifs circulant			<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (2)</b>		
Dotations aux provisions pour risques et charges			<b>Produits financiers</b>		
Autres charges	7 200,00	9 300,00	De participations		
<b>Total (1)</b>	<b>223 898,42</b>	<b>220 922,44</b>	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (2)</b>			Autres intérêts et produits assimilés	1 697,83	771,88
<b>Charges financières</b>			Reprises sur provisions et transferts de charges		
Dotations aux amort. et aux provisions			Différences positives de change		
Intérêts et charges assimilées	375,51	488,22	Produits nets de cessions de valeurs mobilières		
Différences négatives de change			<b>Total (3)</b>	<b>1 697,83</b>	<b>771,88</b>
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			<b>Produits exceptionnels</b>		
<b>Total (3)</b>	<b>375,51</b>	<b>488,22</b>	Sur opérations de gestion		
<b>Charges exceptionnelles</b>			Sur opérations en capital		
Sur opérations de gestion	-	-	Reprises sur provisions et transferts de charges		
Sur opérations en capital			<b>Total (4)</b>		
Dotations aux amort. et aux provisions					
<b>Total (4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			
<b>Participations des salariés (5)</b>					
<b>Impôts sur les bénéfices (6)</b>					
<b>Total des charges (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>224 273,93</b>	<b>221 410,66</b>	<b>Total des produits (1+2+3+4)</b>	<b>293 232,15</b>	<b>145 839,20</b>
Solde créditeur : Bénéfice	68 958,22	-	Solde débiteur : Perte	-	75 571,46
<b>Total général</b>	<b>293 232,15</b>	<b>221 410,66</b>	<b>Total général</b>	<b>293 232,15</b>	<b>221 410,66</b>

**ANNEXE 3 :  
LISTE DES AJOUTS DE SUPPORTS DANS LES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE**

**1. Nouveaux supports en unités de compte**

Date ANDECAM	Début de commercialisation	Nom du support	Société de gestion	Caractéristiques	FLORIANE	FLORIANE 2	FLORIANE 2 PREMIUM	FLORIANE 2 ACCESS	FLORIPRO	FLORIANE OFFRE FLORISSIME	FLORIANE	PREDISSIM E 1 V1	PREDISSIM E 3 SERIE 2	ESPACE LIBERTE 1	ESPACE LIBERTE 2	ESPACE LIBERTE 3	ANAE	ANAE (PREMIUM)	ANAE (ESSENTIEL)	ANAE (EXCELLENCE)	ELOQUENCE CAPITALISATION	PERSPECTIVE
21/03/2023	05/06/2019	AMUNDI FUNDS SUSTAINABLE TOP EUROPE	AMUNDI LUX S.A.	Actions pays Union Européenne	X	X	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	
21/03/2023	24/02/2023	OP NATURAL CAPITAL P EUR	LOMBARD ODIER FDS EUROPE S.A.	Actions internationales	X	X	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	
21/03/2023	25/04/2023	America Small & Mid Caps	CA INDOUSUEZ WEALTH AM	Actions internationales	X	X	X							X	X	X	X	X	X	X	X	
21/03/2023	25/04/2023	CPR Invest - Hydrogen - A ca EUR - Acc	CPR AM	Actions internationales	X	X	X							X	X	X	X	X	X	X	X	
21/03/2023	25/04/2023	AMUNDI OBLIG MONDE PM	AMUNDI AM	Oblig/titres de créance inter	X	X	X							X	X	X	X	X	X	X	X	
25/07/2023	24/02/2022	AMUNDI S.F DIVERS SHORT TERM BOND A	AMUNDI LUX S.A.	Oblig/titres de créance euro	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
25/07/2023	24/02/2023	AMUNDI FDS EURO CORPO ST GB - A EUR	AMUNDI LUX S.A.	Oblig/titres de créance euro	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
25/07/2023	25/07/2023	FCH NEUBERGER BERMAN LARGE CAP VALUE	AMUNDI LUX S.A.	Actions internationales	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
14/09/2023	26/10/2023	BOL Rempart	BOL CAPITAL MANAGEMENT	Diversifié	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
14/09/2023	26/10/2023	Big Data	EDMOND DE ROTHSCHILD AM FR	Actions internationales	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
14/09/2023	26/10/2023	Nordea 1 - Stable Return Fund - BP - EUR	NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.	Diversifié	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
14/09/2023	26/10/2023	Amundi Obligation 2028	AMUNDI AM	Oblig/titres de créance euro	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
14/09/2023	26/10/2023	Europe Opportunities	CA INDOUSUEZ WEALTH AM	Diversifié										X	X							
14/09/2023	26/10/2023	America Opportunities	CA INDOUSUEZ WEALTH AM	Actions internationales										X	X							
14/09/2023	26/10/2023	America Small & Mid Caps	CA INDOUSUEZ WEALTH AM	Actions internationales										X	X							
14/09/2023	26/10/2023	Quality Thematics	CA INDOUSUEZ WEALTH AM	Actions internationales										X	X							
14/09/2023	24/02/2023	AMUNDI SOCIAL BONDS - PM	AMUNDI AM	Oblig/titres de créance inter	X	X	X		X					X	X	X	X	X	X	X	X	
14/09/2023	26/10/2023	Amundi MSCI Emu ESG Leaders Select - AE	AMUNDI LUX S.A.	Actions pays Union Européenne	X	X	X							X	X	X	X	X	X	X	X	
14/09/2023	26/10/2023	Amundi Index Euro Corporate SRI - AE	AMUNDI LUX S.A.	Oblig/titres de créance euro	X	X	X							X	X	X	X	X	X	X	X	
14/09/2023	01/10/2020	Amundi Index MSCI World SRI PAB - AE	AMUNDI LUX S.A.	Actions internationales	X	X	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
14/09/2023	26/10/2023	Amundi Index MSCI Europe SRI PAB - AE	AMUNDI LUX S.A.	Actions pays de la zone euro	X	X	X							X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF - Acc	AMUNDI AM	Oblig/titres de créance inter	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	AMUNDI S&P 500 ESG UCITS ETF - Acc	AMUNDI IRELAND LIMITED	Actions internationales	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	AMUNDI INDEX MSCI EMERGING MARKETS	AMUNDI LUX S.A.	Actions internationales	X	X	X		X					X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI PAB UCITS	AMUNDI LUX S.A.	Actions internationales	X	X	X		X					X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	LYXOR NET ZERO 2050 S&P EUROZONE CLIN	AMUNDI AM	Actions internationales	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	AMUNDI CAC 40 UCITS ETF Acc	AMUNDI AM	Actions françaises	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	AMUNDI EURO STOXX 50 II UCITS ETF Acc	AMUNDI AM	Actions pays de la zone euro	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	LYXOR NASDAQ-100 UCITS ETF - Acc	AMUNDI AM	Diversifié	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	LYXOR S&P 500 UCITS ETF - Acc	AMUNDI AM	Actions internationales	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	AMUNDI MSCI WORLD II UCITS ETF ACC	AMUNDI AM	Actions internationales	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	CPR Allocation Thematique Responsable - CPR AM		Diversifié	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES ISR	BFT INVESTMENT MANAGERS	Oblig/titres de créance euro	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	20/04/2020	Amundi Obligations Euro Durables	AMUNDI AM	Oblig/titres de créance euro	X	X	X		X					X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	06/05/2014	DPAM L - Bonds Government Sustainable H	DEGROEF PETERCAM AS S.A.	Oblig/titres de créance euro	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	DPAM Equities Europe Sustainable B	DEGROEF PETERCAM AS S.A.	Actions pays de la zone euro	X	X	X							X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	27/02/2024	DPAM Equities World Sustainable B	DEGROEF PETERCAM AS S.A.	Actions internationales	X	X	X		X					X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	24/04/2017	Fidelity Funds - World Fund A	FILIM LUX S.A.	Actions internationales	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15/11/2023	25/07/2019	Amundi Funds Polen Capital Global Growth	AMUNDI LUX S.A.	Actions internationales	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
21/03/2023	17/07/2023	Amundi Mégatendances III Evolution	AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	FCPR										X	X	X	X	X	X	X		

#### **ANNEXE 4 :** **Glossaire des termes financiers utilisés dans ce rapport**

Private equity : investissement en capital dans des entreprises non cotées

Infrastructure : investissement dans des sociétés liées aux services à la collectivité. Indifféremment, cela concerne aussi bien les infrastructures sociales (hôpitaux, écoles, équipements culturels, sportifs ...) que les « utilities » (production, transport et distribution de gaz, eau et électricité), les transports (autoroutes, réseaux ferroviaires, aéroports, ports...), mais aussi les réseaux de télécommunications (satellites, tours de transmission TV) ou encore l'environnement (efficacité énergétique, traitement de l'eau et des déchets...).

Spread de crédit : écart de taux demandé par les investisseurs pour souscrire de la dette, émise par deux investisseurs différents. Cet écart est généralement exprimé par rapport au meilleur émetteur (en zone euro : l'Etat allemand)

Constant Maturity Swap (CMS) : swap de taux dans lequel sont échangés d'une part un flux d'intérêt calculé sur un taux variable monétaire ou un taux fixe, et d'autre part un taux révisable correspondant au taux fixe applicable à un swap à moyen ou long terme dont les caractéristiques sont prédéterminées, tel que constaté périodiquement auprès de banques de référence.

#### **Principaux sigles utilisés dans ce rapport**

FAF : Les Fonds à Formules (ou Fonds à Fenêtres) sont des unités de compte proposées avec des méthodes de calcul spécifiques et des périodes limitées.

OPCI : L'Organisme de Placement Collectif Immobilier l'investissement a pour objet d'investir dans le secteur immobilier. Son cadre juridique est largement inspiré de celui des OPCVM.

OPCVM : Les Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières sont des instruments financiers mis au point par des sociétés agréées afin de gérer l'épargne selon une orientation définie à l'avance.

PAB : La Participation Aux Bénéfices est un mécanisme de distribution aux souscripteurs d'assurance vie des bénéfices réalisés grâce à leur épargne.

PPE : La Provision pour Participation aux Excédents (PPE) est une réserve de participation aux bénéfices qui sera obligatoirement distribuée aux assurés.

UC : Les Unités de Compte sont des supports d'investissement composant un contrat d'assurance-vie multisupports. Les unités de compte sont majoritairement des organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

UCO : Une Unité de Compte Obligataire est une unité de compte adossée à un portefeuille d'obligation